

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi  
8 juin 2010 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148,  
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger  
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00.

**PAROLE AU PUBLIC**

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| Pierre Filiou                | - Poussière – chemin Sumac   |
| Janice, Heather et Jane Swan | - Tour de vidéotron – elles s’objectent  |
| Jean-Claude Carisse          | - Félicitations – Mme Pontiroli pour la foire des affaires<br>- Mise à jour – piste cyclable<br>- Accusés réception<br>- Affiches de rue |
| James Riordan                | - Tour vidéotron   |
| Nancy Maxsom                 | - Commerces illégaux<br>- Erreur de frappes – bottin des affaires  |
| Tim LeVan                    | - Opposé à la dérogation mineure de Alain Larose   |
| Madeleine Carpentier         | - Partage des eaux de drainage   |
| James Reid                   | - Règlement des nuisances  |
| Thérèse Cootsreil            | - Tour vidéotron   |

**10-06-218**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l’ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance spéciale tenue le 4 mai et de la séance régulière du 11 mai 2010
- 5. Administration**
  - 5.1 Liste des factures à payer
  - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.3 Liste des engagements pour le mois de juin
  - 5.4 Achat d’équipement
  - 5.5 Achat du véhicule #115 - 2010 Ford F150
  - 5.6 Achat du véhicule #116 – 2011 Ford F350 2x4
  - 5.7 Reddition de comptes
  - 5.8 Poste de camionneur
  - 5.9 Achat de plaque
  - 5.10 Achat de plaque

- 5.11 Description des tâches – Chef pompier
- 5.12 Proposition contractuelle – Chef pompier
- 5.13 Code d'éthique
- 5.14 Code de conduite
- 5.15 Mesures disciplinaires – Stéphane Tremblay
- 5.16 Accès aux assemblées publiques
- 5.17 Publication – vidange – fosses septiques
- 5.18 Northern Watertek
- 5.19 Pavage chemin Cedarvale
- 5.20 Pavage chemin Panorama
- 5.21 Pavage chemin McCaffrey
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Version finale du « schéma de couverture de risques en sécurité incendie »
  - 6.2 Protocole d'entente – Entraide mutuelle
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Déneigement des trottoirs – pont – rue Egan
  - 7.2 Panneaux de signalisation
- 8. Hygiène du milieu**
  - 8.1 Avis de motion - Tarification pour tests d'eau – H2O des Collines
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Dérogation mineure – Terence Brennan, 81 avenue des Tourterelles
  - 9.2 Dérogation mineure – Jean Lemire, 279 chemin Davis
  - 9.3 Dérogation mineure – Alain Larose & Hélène Gervais, 4955, chemin River
  - 9.4 Pétition – tour de télécommunications Vidéotron
  - 9.5 Lotissement – 160, chemin du Canal – Guy Chantigny et Jocelyne Trépanier
  - 9.6 Demande à la C.P.T.A.Q. – 1550, chemin Proven – Roger Boucher
  - 9.7 Avis de motion – pour modifier le règlement no 04-07 sur les nuisances
  - 9.8 Lotissement – 30 et 34, chemin Adrien-Renaud – Frédéric Besnard
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Requête – réparations au sentier équestre
- 11. Divers**
  - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux ; b) Accusé de réception du Ministère de l'Éducation – simultanéité des élections municipales et scolaires
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
  - 13.1 Registre de correspondance du mois de mai 2010
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par

Appuyé par

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts :        9.9        Camp Tim Horton
- 9.10      Tour de télécommunications Vidéotron

#### AMENDEMENT

Il est

Proposé par        Brian Middlemiss

Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en retirant les items 5.11 à 5.21.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Brian Middlemiss  
Inès Pontiroli

CONTRE

Lynne Beaton  
Jim Coyle  
Dr Jean Amyotte  
Roger Larose

Amendement rejeté

Le vote est demandé sur la résolution principale avec les ajouts de 9.9 et 9.10.

POUR

Jim Coyle  
Lynne Beaton  
Dr Jean Amyotte  
Roger Larose

CONTRE

Brian Middlemiss  
Inès Pontiroli

Adoptée sur division

**10-06-219**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPECIALE TENUE LE 4 MAI ET CELUI DE LA SEANCE REGULIERE DU 11 MAI 2010**

Proposé par      Dr Jean Amyotte  
Appuyé par      Lynne Beaton

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 4 26 mai et celui de la séance régulière du 11 mai 2010.

Le conseiller, M. Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**10-06-220**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Proposé par      Roger Larose  
Appuyé par      Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **47 931,05 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> juin 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Le conseiller, M. Brian Middlemiss demande que les factures de Derrick Mohr soient vérifiées et si elles concernent le véhicule d'urgence #25-V2 qu'elles soient retirées puisque le problème n'est pas réglé.

Adoptée sur division

**10-06-221**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Proposé par      Roger Larose  
Appuyé par      Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **417 942,15 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 26 mai 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**10-06-222**

**LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE JUIN**

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **23 132,61 \$** taxes incluses.

Adoptée

**10-06-223**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution no 10-03-99 autorisant l'achat d'un moulin à foin, déchiqueteuse, balai et tracteur;

CONSIDÉRANT QUE nous devons établir un mode de paiement;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE les équipements #87, 512, 513 et 514 seront financés par le fonds général pour la somme de 50 000,00 \$ et la différence de 36 643,04 \$ par le fonds de roulement.

Les remboursements annuels se feront comme suit sur une période de 4 ans.

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2011	9 160,76
2012	9 160,76
2013	9 160,76
2014	9 160,76

Adoptée

**01-06-224**

**ACHAT DU VÉHICULE # 115**

CONSIDÉRANT la résolution #10-02-54 autorisant l'achat du camion 2010 Ford F150 portant le numéro 115 ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons établir un mode de paiement ;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le camion #115 sera financé par le fonds de roulement pour la dépense nette de 27 254,77 \$. Les remboursements annuels se feront comme suit sur une période de 4 ans :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2011	6 813,69 \$
2012	6 813,69 \$
2013	6 813,69 \$
2014	6 813,70 \$

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

#### **10-06-225**

#### **ACHAT DU VÉHICULE (NO 116)**

CONSIDÉRANT la résolution #10-03-102 autorisant l'achat du camion 2011 Ford F350 2 x 4, portant le numéro 116 ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons établir un mode de paiement ;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le camion #116 sera financé par le fonds de roulement pour la dépense nette de 38 382,83 \$. Les remboursements annuels se feront comme suit sur une période de 4 ans :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2011	9 595,70 \$
2012	9 595,70 \$
2013	9 595,70 \$
2014	9 595,73 \$

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée

#### **10-06-226**

#### **REDDITION DE COMPTES**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE dans le cadre de la TECQ, le conseil approuve la programmation finale révisée soumise dans la reddition de comptes.

Adoptée

#### **10-06-227**

#### **POSTE DE CAMIONNEUR**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de camionneur;

CONSIDÉRANT QUE M. Melvin Larose est un candidat ayant posé sa candidature;

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde à M. Melvin Larose le poste de camionneur.  
Les conditions édictées à la convention collective s'appliquent.

Adoptée

**10-06-228**

**ACHAT DE PLAQUE**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 600,00 \$ pour l'achat d'une  
plaque visant à souligner un don en faveur de la municipalité.

Adoptée

**10-06-229**

**ACHAT DE PLAQUE**

Il est

Proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 300,00 \$ pour souligner l'apport  
de M. Omkar dans le dossier du parc Xonar.

N'ayant eu aucun proposeur, la résolution est retirée.

Retirée

**10-06-230**

**DESCRIPTION DES TÂCHES – CHEF POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et  
que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté  
par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter la description de tâches du chef pompier, tel que rédigé (voir  
document en annexe).

**1<sup>er</sup> AMENDEMENT**

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le titre du poste sur la description de tâches soit changé, soit « Chef pompier » pour « Directeur des services incendies ».

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Inès Pontiroli Brian Middlemiss	Roger Larose Dr Jean Amyotte Jim Coyle Lynne Beaton

Amendement rejetée

## 2° AMENDEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Brian Middlemiss prétend que les résolutions sont non valides et que l'assemblée du 26 mai avait été convoquée comme étant un comité général plutôt qu'une assemblée spéciale et cette non-validité n'est pas le fait de son absence;

Il est

Proposé par	Brian Middlemiss
Appuyé par	Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le texte suivant soit retiré « CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date ».

Le vote est demandé sur le 2° amendement et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Inès Pontiroli Brian Middlemiss	Roger Larose Dr Jean Amyotte Jim Coyle Lynne Beaton

Amendement rejetée

Le vote est demandé sur la proposition initiale :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Jim Coyle Roger Larose Lynne Beaton Dr Jean Amyotte	Inès Pontiroli Brian Middlemiss

Adoptée sur division

**10-06-231**

## **PROPOSITION CONTRACTUELLE – CHEF POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le document « contrat d'emploi – chef pompier » et le soumette au chef pompier pour discussion et signature, si accepté (voir document en annexe).

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Jim Coyle Lynne Beaton Dr Jean Amyotte Roger Larose	Brian Middlemiss Inès Pontiroli

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution en raison de la présence, dans le texte du 1<sup>er</sup> considérant.

Adoptée sur division

**10-06-232**

**CODE D'ÉTHIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac désire se munir d'un code d'éthique pour l'ensemble de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte le document intitulé « Code d'éthique » tel que soumis.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Jim Coyle Lynne Beaton Dr Jean Amyotte Roger Larose	Brian Middlemiss Inès Pontiroli

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution en raison de la présence, dans le texte du 2<sup>e</sup> considérant.

Adoptée sur division

**10-06-233**

**CODE DE CONDUITE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se munir d'un code de conduite pour ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac adopte le document intitulé « Code de conduite des employés ».

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution en raison de la présence, dans le texte du 2<sup>e</sup> considérant.

Adoptée sur division

**10-06-234**

**MESURES DISCIPLINAIRES – STÉPHANE TREMBLAY**

CONSIDÉRANT les gestes posés par M. Stéphane Tremblay lors de la réunion publique du 11 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE lesdits gestes posés l'ont été à l'encontre d'un élu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que ces gestes sont inacceptables de la part d'un employé municipal;

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité congédie M. Stéphane Tremblay à titre de pompier volontaire et avise le chef, M. Tom Howard qu'il devra s'assurer que tout l'équipement qui appartient à la municipalité lui soit remis dans les meilleurs délais et d'aviser M. Tremblay qu'il n'a plus accès aux édifices municipaux qui ne sont pas de notion publiques (garages, casernes, etc.).

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Jim Coyle  
Lynne Beaton  
Dr Jean Amyotte  
Roger Larose

CONTRE

Brian Middlemiss  
Inès Pontiroli

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution en raison de la présence, dans le texte du 4<sup>e</sup> considérant.

Adoptée sur division

**10-06-235**

**ACCÈS AUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QUE les gestes posés par M. Stéphane Tremblay lors de l'assemblée publique du 11 mai sont considérées comme des menaces à l'encontre d'un élu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que c'est inacceptable et qu'il y a lieu d'assurer que de tels événements se reproduisent;

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par Edward McCann  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac avise M. Stéphane Tremblay qu'il lui est désormais interdit d'assister aux rencontres du conseil municipal et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Copie de cette résolution devra être transmise à la sécurité publique de la M.R.C.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Jim Coyle	Brian Middlemiss
Lynne Beaton	Inès Pontiroli
Dr Jean Amyotte	
Roger Larose	

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution en raison de la présence, dans le texte du 3<sup>e</sup> considérant.

Adoptée sur division

#### **10-06-236**

#### **PUBLICATION – VIDANGES – FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QU'un budget de 500,00 \$ soit accordé pour la publication dans un journal d'information concernant l'éventuelle visite et des règles pour la vidange des fosses septiques.

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution en raison de la présence, dans le texte du 1<sup>er</sup> considérant.

Adoptée sur division

#### **10-06-237**

#### **NORTHERN WATERTEK**

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise Me Michel Lafrenière à transférer le dossier de réclamation de Northern Watertek à la firme Perley-Robertson, Hill & McDougall pour actions.

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution en raison de la présence, dans le texte du 1<sup>er</sup> considérant.

Adoptée sur division

**10-06-238**

**PAVAGE – CHEMIN CEDARVALE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un appel d'offres selon les règles pour les travaux de pavage du chemin Cedarvale et qu'un devis soit préparé à cet effet.

Les offres devront être valides pour 90 jours.

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution en raison de la présence, dans le texte du 1<sup>er</sup> considérant.

Adoptée sur division

**10-06-239**

**PAVAGE – CHEMIN PANORAMA**

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un appel d'offres sur invitation selon les règles pour les travaux de pavage du chemin Panorama et qu'un devis soit préparé à cet effet.

Les offres devront être valides pour 90 jours.

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution en raison de la présence, dans le texte du 1<sup>er</sup> considérant.

Adoptée sur division

**10-06-240**

**PAVAGE – CHEMIN McCAFFREY**

CONSIDÉRANT QUE la résolution suivante a été soumise au conseil le 26 mai 2010 et que nous souhaitons éviter tout équivoque quant à sa validité qui pourrait être contesté par le conseiller M. Brian Middlemiss, absent à cette date;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un appel d'offres sur invitation selon les règles pour les travaux de pavage du chemin McCaffrey et qu'un devis soit préparé à cet effet.

Les offres devront être valides pour 90 jours.

Le conseiller M. Brian Middlemiss vote contre la résolution en raison de la présence, dans le texte du 1<sup>er</sup> considérant.

Adoptée sur division

**10-06-241**

**ADOPTION DE LA VERSION FINALE CORRIGÉE DU « SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE » (SCRSI) POUR FINS D'ADOPTION DES CONSEILS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même Loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et du comité de sécurité incendie, à un recensement et à l'évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources ;

CONSIDÉRANT QUE par la suite, la MRC a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, doivent donner leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'en complétant un projet de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a apporté les correctifs nécessaires au schéma afin d'inclure les recommandation du ministère de la Sécurité publique pour se conformer à ses exigences ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités locales doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre, ainsi que son engagement à le respecter et le réaliser ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac a pris connaissance de la version finale corrigée du « Schéma corrigé de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte, sur la recommandation du chef pompier et l'approbation du directeur général et secrétaire-trésorier, la version finale corrigée du « Schéma corrigé de couverture de risques en sécurité incendie » (SCRSI) ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce Conseil informe, le Ministre de la Sécurité publique que la Municipalité de Pontiac est en accord avec le plan de mise en œuvre prévu au schéma en ce qui concerne son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre sur son territoire.

Adoptée

**10-06-242**

**PROTOCOLE D'ENTENTE – AIDE MUTUELLE – INCENDIE**

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité signe le protocole d'entente pour l'aide incendie, tel que soumis.

Adoptée

**10-06-243**

**FACTURE – BRECKENRIDGE CONTRACTING**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité avise M. Rick Knox de Breckenridge Contracting, du refus de payer toute somme supplémentaire pour le déneigement des trottoirs sur la rue Egan et réfère celui-ci à la résolution no 09-12-409.

Adoptée

**10-06-244**

**PANNEAUX DE SIGNALISATION – SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est

Proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 1 000,00 \$ au directeur des travaux publics pour l'achat de panneaux de signalisation indiquant les différents secteurs de notre municipalité.

N'ayant eu aucun proposeur, la résolution est rejetée

Rejetée

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement pour modifier le règlement de tarification pour y inclure le coût des échantillonnages d'eau.

**10-06-245**

**Dérogation mineure – Terence Brennan, 81 avenue des Tourterelles**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure concernant le terrain situé au 81 avenue des Tourterelles, lot 2 682 707 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'autoriser l'empattement d'un nouveau bâtiment secondaire à l'intérieur du 15 mètres de protection riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'autoriser l'empattement d'un nouveau bâtiment secondaire dans la marge avant ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne pose aucun préjudice sérieux au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'accorde le droit de demander de déplacer le bâtiment pour assurer l'accès du service d'incendies;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Roger Larose

ET RÉSOLU que la demande de dérogation soit acceptée.

Adoptée

**10-06-246**

**Dérogation mineure – Jean Lemire, 279 chemin Davis**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure concernant le terrain situé au 279 chemin Davis, lot 2 684 332 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de réduire la marge latérale sud du garage existant situé à 1,87 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge prescrite par le règlement de zonage 177-01 est de 2 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne pose aucun préjudice sérieux au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que la demande de dérogation soit acceptée.

Adoptée

Le conseiller M. Roger Larose quitte la table à 21h50.

**10-06-247**

**Dérogation mineure – Alain Larose, Hélène Gervais, 4955 chemin River**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure concernant le terrain situé au 4955 chemin River, Partie du lot 24B, rang 4, canton d'Onslow;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de réduire les marges latérales du bâtiment principal prescrites en vertu du règlement 177-01, autorisant l'empiètement de la propriété dans la marge latérale sud-ouest de 3,64 mètres et dans la marge latérale nord-est de 0.7 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU que la demande de dérogation soit acceptée.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Jim Coyle  
Lynne Beaton  
Dr Jean Amyotte

CONTRE

Brian Middlemiss  
Inès Pontiroli

Adoptée sur division

Le conseiller M. Roger Larose revient à la table à 21h55

**10-06-248**

**TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS VIDÉOTRON**

CONSIDÉRANT la pétition reçue concernant l'éventuelle mise en place d'une tour de télécommunication par Vidéotron dans le secteur du chemin Braun;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information publique tenue le 31 mai 2010;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à Industrie Canada d'organiser une consultation publique en bonne et due forme sur ce sujet.

Adoptée

**10-06-249**

**LOTISSEMENT – 160, chemin du Canal – Guy Chantigny et Jocelyne Trépanier**

CONSIDÉRANT QUE les requérants désirent subdiviser une partie du lot 5A, rang 1, Caonton Onslow afin de créer le lot 5A-29, du rang 1, Canton Onslow;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande des requérants afin de créer le lot 5A-29, rang 1, canton Onslow; tel que démontré sur le plan de l'arpenteur-géomètre Étienne Robertson sous ses minutes 840 en date du 1er juin 2010.

Adoptée

**10-06-250**

**DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 1550, ch Proven – Roger Boucher**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 15A, rang 5, Canton d'Onslow afin de construire une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de reconstruire une maison incendiée qui était existante après l'entrée en vigueur de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 15A, rang 5, Canton d' Onslow afin que le propriétaire puisse y construire une résidence.

Adoptée

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Inès Pontiroli à l'effet qu'elle entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à modifier certaines dispositions du règlement no 04-07 sur les nuisances.

**10-06-251**

**LOTISSEMENT – 30 et 34, Chemin Adrien-Renaud – Frédéric Besnard**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire joindre les lots 2 684 204 et 2 684 203 tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur Michel Fortin sous ses minutes 20453 en date du 19 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE les lots bénéficient de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant ayant pour but de joindre les lots 2 684 204 et 2 684 203 créant ainsi le lot 4 626 104 tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur Michel Fortin sous ses minutes 20453 en date du 19 mai 2010;

Adoptée

**10-06-252**

**CAMP TIM HORTON**

CONSIDÉRANT la demande de permis de la Fondation Tim Horton;

CONSIDÉRANT QUE les terrains de cet organisme sont dans le périmètre sous un règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE les activités de la Fondation Tim Horton ne viennent pas à l'encontre du projet du Parc du Sault-des-Chats;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Tim Horton est plutôt un partenaire dans le projet;

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la MRC des Collines de retirer les terrains appartenant à la Fondation Tim Horton du règlement de contrôle intérimaire affectant ce secteur.

Adoptée

**10-06-253**

**TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION VIDÉOTRON**

Il est

Proposé par        Edward McCann  
Appuyé par        Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité étudie le projet de Vidéotron pour l'implantation d'une tour pour avis futur.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Dr Jean Amyotte  
Roger Larose  
Jim Coyle  
Lynne Beaton

CONTRE

Brian Middlemiss  
Inès Pontiroli

La conseillère Inès Pontiroli et le conseiller Brian Middlemiss votent contre la résolution parce qu'ils sont d'avis que nous devons faire connaître notre opposition au projet à Vidéotron et qu'un ingénieur devrait être engagé pour nous conseiller dans ce dossier.

Adoptée sur division

**RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE**

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

**DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE**

- Registre de correspondance du mois d'avril 2010.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10-06-254**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h05 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*